

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

**Présents : 21 - Absents : 3 - Excusés : 9 dont 9 ayant donné pouvoir –  
Etaient présents :**

M. DICK. Mme DERATTE. M. HOLSENBURGER. Mme WATRIN. MM. BERTON. CAVALLI. FERRIER. Mmes LOMBARDI. DUPONT. M. BERGE. Mme CHINI. M. ANTOINE. MM. CARNEVALE. OBERBILLIG. Mme VARI. MM. STEPHANE. BROSIUS. LOGNON. M.TARILLON. Mmes BEY. CONTI-REINERT.

-----  
**Excusés ayant donné pouvoir :**

*Monsieur HEYER qui a donné pouvoir à Monsieur DICK  
Madame WANECQ qui a donné pouvoir à Madame DUPONT  
Madame KRUSIOR qui a donné pouvoir à Monsieur CAVALLI  
Madame GUENZI qui a donné pouvoir à Monsieur BERTON  
Madame MARCHAL qui a donné pouvoir à Madame VARI  
Madame BRUNEL qui a donné pouvoir à Madame DERATTE  
Madame ROGER qui a donné pouvoir à Madame WATRIN  
Madame AQUE qui a donné pouvoir à Madame CONTI-REINERT  
Monsieur FLAMME qui a donné pouvoir à Monsieur LOGNON*

-----  
**Absents :** Mme KRUTCHEN. M. REZAIKI. M. KWIATKOWSKI.

## **DELIBERATION N° 32/2017**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017**

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017 EST ADOPTE  
A L'UNANIMITE.

---

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

En début de séance, Monsieur le Maire évoque la mémoire de Monsieur Christian BROSIUS décédé le 17 avril 2017 à l'âge de 65 ans.

Il était employé à la Ville de FLORANGE, au service voirie, notamment en charge de la vérification des aires de jeux. Il était également le frère de Bernard BROSIUS, Conseiller Municipal et de Pascal BROSIUS, contremaître à la Ville de Florange.

L'assemblée a observé une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Maire adresse ses plus sincères condoléances, à la famille, au nom de la municipalité et du conseil municipal.

-----  
Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'APEI de Thionville a adressé un courrier de remerciement pour la participation de la ville de Florange, par le biais d'une subvention, à l'opération « Brioches de l'Amitié » 2016.

## **I/ DECISIONS DU MAIRE**

### **DELIBERATION N° 33/2017**

#### **DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR**

##### **N° 12/2017**

BAIL DE LOCATION POUR L'APPARTEMENT 8 RUE DE BOURGOGNE (AU DESSUS DE LA PERCEPTION) – WILLIAM STRUVE

**N° 19/2017**

REMBOURSEMENT DE SINISTRE – VILLE / MONSIEUR PULL – SINISTRE DU 04.03.2017

**N° 20/2017**

REMBOURSEMENT DE SINISTRE – VILLE / MONSIEUR RAMDANI – SINISTRE DU 11.11.2016

**N° 22/2017**

CONTRAT INFOGREFFE – DEMATERIALISATION – ABONNEMENT AU SERVICE DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

---

## **II/ ADMINISTRATION GENERALE**

### **DELIBERATION N° 34/2017**

#### **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente le Règlement Intérieur qui prévoit les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'assemblée délibérante et de la vie locale.

**Le conseil municipal décide par 27 voix pour, 6 voix contre (MM LOGNON, FLAMME, TARILLON, MMES AQUE, BEY, CONTI-REINERT) d'adopter le règlement intérieur.**

---

### **DELIBERATION N° 35/2017**

#### **MODIFICATIF INTITULE COMMISSION FINANCES**

Monsieur le Maire informe les membres Conseil Municipal du souhait d'apporter une modification à l'intitulé de la Commission Finances qui deviendrait « Commission Finances – Administration Générale » tout en gardant les membres qui ont été désignés au sein de cette commission, par séance du 13 décembre 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification de la nomination de la Commission Finances.**

---

### **DELIBERATION N° 36/2017**

#### **DELEGATION DE SIGNATURE : DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2122-19 du CGCT, il peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au profit des agents mentionnés dans cet article dans les matières qui lui sont déléguées par le conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du code précité.

Aussi pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation au Directeur Général des Services.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, acte la délégation de signature au Directeur Général des Services qui prendra effet au 1<sup>er</sup> Juin 2017.**

---

### **DELIBERATION N° 37/2017**

#### **RETRAIT DES DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES DIVERS : OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur le retrait des membres de la municipalité désignés par délibération n° 91/2016 du 13 décembre 2016 actant la fin de collaboration entre la Ville et l'Office Municipal des Sports (OMS).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le retrait des membres de la municipalité, par 27 voix pour, 6 voix contre (MM LOGNON, FLAMME, TARILLON, MMES AQUE, BEY, CONTI-REINERT).**

---

## **III/ FINANCES**

### **DELIBERATION N° 38/2017**

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2017**

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur les demandes de subvention émanant des associations de la ville. Après avoir étudié les dossiers en commission des finances.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue les subventions aux associations d'un montant global de 283 205,31 €.**

## **DELIBERATION N° 39/2017**

### **REMBOURSEMENT AUX RIVERAINS DU SQUARE HELENE MISSOFFE DES FRAIS OCCASIONNES PAR LE CHANGEMENT D'ADRESSE**

Par délibération n° 7/2017 en date du 16 février 2017, le Conseil Municipal a voté le changement de dénomination du « Square Robert SCHUMAN » en « Square Hélène MISSOFFE ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remboursement des frais engendrés par ce changement d'adresse aux riverains concernés qui en feront la demande.**

## **DELIBERATION N° 40/2017**

### **DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE**

La DSU (dotation de solidarité urbaine) créée en 1991 est une composante de la DGF et réglementée par les articles L.2334-15 du CGCT. Florange en bénéficie depuis 2012 ; cette dotation constitue un levier financier important pour accompagner les projets urbains qui comprennent un volet social économique ou sécuritaire. La recette de la DSU s'est élevée pour 2016 à 114 071 € (montant inchangé depuis 2012).

Le tableau ci-après présente l'utilisation qui a été faite des crédits DSU à Florange.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'utilisation qui a été faite des crédits DSU, détaillés ci-dessous.**

	2015	2016
<b>Sécurité</b>		
Personnel police municipale	208 418 €	225 971 €
<b>Petite enfance et jeunesse</b>		
Agents de sécurité écoles	42 371 €	39 392 €
Subvention au CCAS pour le périscolaire	609 994 €	600 000 €
<b>Action sociale et santé</b>		
Subvention de fonctionnement au CCAS	495 258 €	480 000 €

## **IV/ SCOLAIRE – ANIMATION – CULTURE – SPORT**

## **DELIBERATION N° 41/2017**

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR LE PROGRAMME ANNUEL DES SPECTACLES DE LA PASSERELLE**

Comme chaque année, les membres du Conseil Municipal sollicitent l'aide financière de la DRAC, du Conseil Régional, et du Conseil Départemental, pour les programmations de prochaine saison de la salle culturelle « La Passerelle ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une aide financière de la DRAC, du Conseil Régional, et du Conseil Départemental pour le fonctionnement de la salle de spectacle « La Passerelle ».**

## **DELIBERATION N° 42/2017**

### **MODIFICATIONS DE LA TARIFICATION PERISCOLAIRE**

Pour la rentrée 2017/2018 les tarifs sont réévalués suivant les préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et de l'augmentation des tarifs des tranches au taux d'effort les plus faibles (quotient familial supérieur à 1100).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les tarifs en régie à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.**

---

## **DELIBERATION N° 43/2017**

### **CLASSE DE DECOUVERTE 2016/2017 - ECOLE DU CENTRE**

Les enseignants de 2 classes de CM1 /CM2 de l'Ecole du Centre (55 enfants), participent à une classe découverte au Centre Nature et Sport du Lac Vert à MITTERSHEIM en Moselle du 19 au 21 juin 2017 inclus (3 jours). Le prix du séjour par élève est de 199 €.

La participation de la ville varie entre 35 % et 50 % du prix du séjour suivant le quotient familial.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au prix du séjour pour un montant global estimé à 3 510 €, fixe les tranches de quotient familial et définit le calcul du quotient familial**

---

## **DELIBERATION N° 44/2017**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Afin de conforter sa politique de proximité au plus près de la population mosellane, de formaliser les nouveaux modes d'interventions départementales et favoriser l'émergence de nouveaux services adaptés aux nouveaux usages des publics, le Conseil Départemental de la Moselle propose la signature d'une nouvelle Convention de partenariat qui engagera la Division de la Lecture Publique et la Ville de Florange, permettant ainsi de poursuivre le partenariat déjà engagé avec la Médiathèque. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, la signature par Monsieur le Maire de cette nouvelle convention.**

---

## **VI/ TRAVAUX/SUBVENTIONS/AFFAIRES DOMANIALES**

### **DELIBERATION N° 45/2017**

#### **ENQUETE PUBLIQUE, INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA MOSELLE (SODEVAM)**

Monsieur CAVALLI, adjoint au maire chargé des travaux informe l'assemblée, de l'ouverture d'une enquête publique du 22 MAI 2017 au 19 JUIN 2017 inclus sur une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de l'exploitation d'un bâtiment à usage d'entrepôt situé ZAC Europort Lorraine sur la commune de UCKANGE, demande faite par la Société de Développement et d'Aménagement de la Moselle (SODEVAM).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet précité.**

---

## **VII/ INTERCOMMUNALITE**

### **DELIBERATION N° 46/2017**

#### **GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE GESTION ET DE DEMATERIALISATION DES MARCHES AVEC LA C.A.V.F.**

Une convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion et de dématérialisation des marchés publics doit être adoptée pour définir les règles de fonctionnement du groupement. Un projet de convention est proposé.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de la procédure de passation et d'exécution des marchés et la convention entrera en vigueur à compter de sa notification par le coordonnateur à l'ensemble des membres du groupement et expirera trois mois après l'échéance du dernier marché.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes. Accepte que la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch soit désignée comme coordonnateur du groupement.**

## VII/ QUESTIONS DIVERSES

### DELIBERATION N° 47/2017

#### **CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT**

La convention communale de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat arrivant à échéance, il convient de la renouveler.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour la période 2017/2020.**

---

### DELIBERATION N° 48/2017

#### **DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la volonté de la municipalité de développer une action partenariale en matière de lutte contre la délinquance par une participation citoyenne également appelée « Voisins Vigilants ».

C'est un mouvement créé en 2002 sous forme d'association, devenue entreprise en 2014 avec les mairies. Il y a aujourd'hui en France 200 000 voisins vigilants et 500 mairies vigilantes. Ce dispositif a permis une baisse de 20 % à 40 % des cambriolages selon le Ministère de l'Intérieur, avec un sentiment de sécurité renforcé et une communication aisée pour les communes. C'est un site déclaré et audité par la CNIL.

L'abonnement à Mairie Vigilante, à savoir système d'alertes et de communication à destination des administrés – réception des alertes des administrés avec identification de l'émetteur – accompagnement et suivi du déploiement et fourniture de tous les supports de communication - s'élève à 2 400 Euros par an.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à adhérer au titre de la Ville, au dispositif Voisins Vigilants.**

---

## VII/ PERSONNEL COMMUNAL

### DELIBERATION N° 49/2017

#### **SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**

Dans le cadre de la gestion des avancements de grade de la collectivité, il y a lieu de créer un poste d'Attaché Principal pour un agent actuellement Attaché

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la création d'un poste d'Attaché Principal pour un agent actuellement Attaché.**

---

### DELIBERATION N° 50/2017

#### **CREATIONS DE POSTES**

Dans le cadre du prochain départ à la retraite de l'actuel Directeur des Services Techniques et en considération de la période d'absence à venir de ce dernier, il y a lieu de créer un poste d'Ingénieur Principal afin de permettre le recrutement et la mutation du prochain Directeur des Services Techniques au sein de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la création d'un poste d'Ingénieur Principal à temps complet.**

---

### DELIBERATION N° 51/2017

#### **SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**

Dans le cadre de la reprise de la gestion du ménage sur le complexe de Bétange, il y a lieu de créer deux postes d'adjoints techniques pour permettre le recrutement des deux agents employés par l'association nommée Intercosses.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 27 voix pour, 6 abstentions (MM LOGNON, FLAMME, TARILLON, MMES AQUE, BEY, CONTI-REINERT), la création de deux postes d'adjoints techniques à temps complet.**

---

### DELIBERATION N° 52/2017

#### **SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**

Sur demande de la C.A.F. de la Moselle, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la ville de Florange est le porteur juridique unique de l'accueil de loisirs périscolaires.

Ainsi, la ville est signataire de la convention de financement en remplacement du C.C.A.S. depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Afin d'achever totalement le processus de transfert du service et dans le cadre de la reprise du service périscolaire par la Ville pour la rentrée scolaire 2017/2018, il y a lieu de créer 19 postes d'adjoints territoriaux d'animation pour permettre la mutation des animatrices du périscolaire à la ville de Florange et de les supprimer au CCAS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la création de dix neuf postes d'adjoints territoriaux d'animation.**

---

### **DELIBERATION N° 53/2017**

#### **MODIFICATION DE LA QUOTITE HEBDOMADAIRE DE CERTAINS AGENTS**

Lorsque la modification de la quotité hebdomadaire de travail est supérieure à 10 % du nombre d'heures pour les agents à temps non complet, celle-ci est assimilée à une suppression d'emploi.

Après acceptation de l'agent, l'autorité territoriale établit un arrêté de modification de la durée hebdomadaire de travail. L'agent conserve son grade, son échelon et son ancienneté.

Trois agents d'entretien des bâtiments communaux sont concernés par cette situation et verront leur quotité hebdomadaire augmenter, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la modification de la quotité hebdomadaire de travail concernant trois agents d'entretien des bâtiments communaux.**

---

### **DELIBERATION N° 54/2017**

#### **PESTICIDES - MOTION**

En France, les insecticides de la famille des néonicotinoïdes sont utilisés sur des centaines de milliers d'hectares. Au sein de cette famille, on trouve des substances actives telles que l'imidaclopride, la clothianidine, le thiaméthoxam, l'acétamipride et le thiaclopride.

La question de l'utilisation de ces pesticides présente un intérêt local indéniable : détailler la situation de la Commune (nombre substantiel de ruches, zone classée en vue de protéger la nature, vocation essentiellement agricole de la commune, présence d'école(s) ou de crèche(s), autres.)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déclarer être opposé à l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes sur le territoire de la commune et invite l'Etat à avancer la date d'entrée en vigueur de l'interdiction des néonicotinoïdes au 1er septembre 2017.**

---

**A FLORANGE, le 29 MAI 2017**

**Le Maire,**

  
**Rémy DICK**

